

Les frais de scolarité permettent d'assurer l'entretien et la construction des bâtiments, ainsi que la mise en œuvre des projets propres à l'établissement.

Le tarif de base ne suffit cependant pas à assurer notre équilibre financier.

Nous appelons donc toutes les familles qui le peuvent à soutenir Saint-Michel par un don complémentaire. Vous participerez ainsi à aider nos jeunes à devenir demain des hommes et des femmes responsables, épanouis, heureux et acteurs d'un monde moderne. Un grand merci par avance pour votre générosité !

Deux possibilités s'offrent à vous :

> **Le soutien à la scolarité** pour favoriser le bien-être et la solidarité

Vous pouvez choisir différents niveaux de soutien.

Le « soutien 1 » est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. Les soutiens de niveau 2 et 3 nous permettent de constituer une caisse de solidarité pour aider les familles en difficulté et financer nos projets pédagogiques. Le quatrième tarif de soutien est laissé à votre libre choix. Un projet prioritaire pour cette année 2024/2025 :

- **Poursuite du programme KIVA contre le harcèlement scolaire.**

Le programme KIVA, développé par l'Université de Turku en Finlande, est une solution efficace contre le harcèlement scolaire. Basé sur des preuves scientifiques, il a prouvé son efficacité dans de nombreux établissements. En complément de la médiation déjà mise en place au Collège depuis quatre ans, ce programme offre des outils concrets et variés pour résoudre la problématique du harcèlement. Il est mis en place à Saint-Michel depuis la rentrée 2023.



> **Le don à la construction** pour financer les travaux d'aménagement et de rénovation.

Un tarif de base et des tarifs de soutien sont proposés aux familles qui le peuvent.

Le don à la construction nous permet d'assurer une partie du remboursement des emprunts contractés pour les travaux effectués, comme la construction du nouveau gymnase. Il permet également d'envisager de nouveaux projets, par exemple :

- **Modernisation de l'équipement informatique**

Le matériel de certaines salles de Sciences et Technologie sera modernisé et une salle sera réaménagée pour accueillir les deuxièmes années de mastère informatique en alternance.

- **Travaux d'isolation thermique** : Afin de réduire l'impact environnemental et les coûts liés aux dépenses d'énergie, l'établissement a réalisé des travaux d'isolation en primaire en 2024. Une deuxième phase, en 2025, concernera le bâtiment scientifique (KM).

RÉDUCTION FISCALE



Le don à la construction vous permet de bénéficier d'une réduction fiscale à hauteur de 66 % de son montant sur votre impôt sur le revenu.

Le prélèvement à la source ne modifie pas ce dispositif. Pour les modalités de règlement, merci de voir au dos.



CHOIX TARIFAIRE 2024-25

Veillez remplir une facture par
enfant scolarisé

Avant de remplir la facture, prendre connaissance des informations de facturation pages 11 & 12 du livret joint.

Elève

Nom Prénom Classe

Responsable légal effectuant le règlement

Nom

Signature obligatoire du responsable légal valant acceptation des conditions financières 2024/25 présentes sur le livret "Infos pratiques et financières" joint.

NB : Toute année scolaire commencée est due intégralement

Case signature

Merci de cocher les cases ci-dessous selon **vos choix tarifaires**

Scolarité	Tarif annuel pour 10 mois de scolarité	Base*	Soutien 1*	Soutien 2*	Soutien 3*	Soutien divers (à votre choix)
Collège & Lycée	1er enfant *	<input type="checkbox"/> 1 498 €	<input type="checkbox"/> 1 693 €	<input type="checkbox"/> 1 887 €	<input type="checkbox"/> 2 037 €	<input type="checkbox"/> _____ €
	2ème enfant	<input type="checkbox"/> 1 348 €	<input type="checkbox"/> 1 523 €	<input type="checkbox"/> 1 699 €	<input type="checkbox"/> 1 833 €	<input type="checkbox"/> _____ €
	3ème enfant et suivants	<input type="checkbox"/> 1 124 €	<input type="checkbox"/> 1 270 €	<input type="checkbox"/> 1 416 €	<input type="checkbox"/> 1 529 €	<input type="checkbox"/> _____ €
Ecole	1er enfant *	<input type="checkbox"/> 695 €	<input type="checkbox"/> 785 €	<input type="checkbox"/> 973 €	<input type="checkbox"/> 1 112 €	<input type="checkbox"/> _____ €
	2ème enfant	<input type="checkbox"/> 626 €	<input type="checkbox"/> 707 €	<input type="checkbox"/> 876 €	<input type="checkbox"/> 1 001 €	<input type="checkbox"/> _____ €
	3ème enfant et suivants	<input type="checkbox"/> 556 €	<input type="checkbox"/> 628 €	<input type="checkbox"/> 778 €	<input type="checkbox"/> 890 €	<input type="checkbox"/> _____ €

* Base ou soutien 1 ou 2 ou 3 ou libre : selon votre choix. Voir au dos et sur le dossier financier joint.

✗ Le plein tarif s'applique pour l'enfant scolarisé dans la classe la plus haute, puis tarif dégressif pour les enfants des classes suivantes

Don à la construction	Base	Soutien 1	Soutien 2	Soutien libre (à votre choix à partir de 30€)
Montant annuel proposé	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 159 €	<input type="checkbox"/> 279 €	<input type="checkbox"/> _____ €
Le don à la construction permet une réduction fiscale de 66% Par exemple, pour un don de 120€, le coût réel après déduction fiscale est de 40€.				

* Un reçu fiscal sera établi vous permettant de bénéficier d'une réduction fiscale à hauteur de 66% de votre don.

Casier (obligatoire pour les 6°-5° - facultatif pour les autres niveaux)	<input type="checkbox"/> 22 €
Cotisations annuelles reversées par l'établissement :	
1. APEL Nationale / départementale Cotisation indivisible. 1 cotisation par famille dans l'établissement où se trouve l'aîné.	<input type="checkbox"/> 13,90 €
2. APEL Saint-Michel 1 cotisation par famille.	<input type="checkbox"/> 4 €
3. Association Sportive Saint-Michel Cotisation obligatoire pour les élèves pratiquant les activités de l'AS Collège et Lycée	<input type="checkbox"/> 7 €

Le coût de la scolarité, des cotisations, des frais divers et des dons est additionné et réparti sur neuf mois pour les familles payant par prélèvement mensuel. Pour celles payant par carte bancaire, le montant sera à régler entre le 1er octobre et le 31 janvier. Pour les paiements par chèque, le règlement se fait en deux fois : le 1er chèque est encaissé le 31 octobre et le second le 31 janvier. Les chèques sont à retourner à réception de la facture sur EcoleDirecte.

Prélèvement mensuel

(de septembre à mai)
Le 10 de chaque mois

Règlement par prélèvement bancaire - Changement de Banque

En cas de changement de coordonnées bancaires, télécharger l'autorisation de prélèvement sur www.st-michel.fr et nous la retourner remplie et signée, accompagnée de votre nouveau RIB.